Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-212200083-20260709-2026_49-DE

BOBITAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOBITAL

REPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

Nombre de conseillers : **En exercice : 15** **Présents : 13** **Pouvoirs : 0** **Votants : 15**	L'an deux mil vingt-six, le neuf du mois de juillet, à dix-neuf heures et dix minutes, les membres du conseil municipal de la commune de BOBITAL, se sont réunis sous la présidence de M. ACCOH Gaétan, Maire. M. ACCOH Gaétan, Mme LECORVAISIER Tiphaine, M. LEBRANCHU Michel, Mme MILECAMPS-TOUDIC Nadine, M. MOREL Alexandre, Mme LE PIPE Gaëlle, M. THEBAULT Mélan, Mme HAMON Kristen, M. ROUANET Laurent, Mme PASQUER Blandine, M. BRIAND Julien, Mme PIGNON Patricia, M. RENOIR William, Mme ISTIN Laurence, M. REBOUX Vincent.
Excusés :	Mme HAMON Kristen donne procuration à Mme MILECAMPS-TOUDIC Nadine Mme PASQUER Blandine donne procuration à Mme ISTIN Laurence
Absents :	
Secrétaire de séance :	M. THEBAULT Mélan

Délibération 2026-49

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE POUR LE PROJET DE REAMENAGEMENT DU PARKING DE L'ECOLE, PLACE HIPPOLYTE THOMAS

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29 ;
Vu le budget primitif 2026 de la commune ;
Vu la délibération n° 2026-47 approuvant le projet de réaménagement du parking de l'école ;
Vu la délibération n° 2026-46 attribuant la mission de maîtrise d'œuvre au cabinet A'DAO.
Considérant que la commune souhaite réaliser des travaux de réaménagement du parking de l'école (Place Hippolyte Thomas) afin d'améliorer les conditions de circulation, la sécurité des usagers et la gestion des eaux pluviales ;
Considérant que cette opération comprend des aménagements favorisant une gestion plus durable des eaux pluviales et qu'elle est susceptible d'être accompagnée financièrement par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne ;
Considérant que le coût prévisionnel de l'opération est estimé à **138 929,44 € HT**.

Exposé des motifs

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-212200083-20260709-2026_49-DE

BOBITAL

Monsieur le Maire rappelle que le projet de réaménagement du parking de l'école (Place Hippolyte Thomas) a pour objectif d'améliorer la sécurité des usagers tout en intégrant des aménagements favorisant une meilleure gestion des eaux pluviales.

Dans le cadre de cette opération, la commune souhaite solliciter une aide financière auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne afin d'accompagner les investissements contribuant à la préservation de la ressource en eau et à la désimperméabilisation des sols et à la renaturation de l'espace.
Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à **138.929,44 € HT**.
La commune sollicite une subvention représentant **15%** du montant HT de l'opération, soit **20.839,42€ HT**.
Le plan de financement prévisionnel sera complété par les autres financements sollicités auprès des partenaires institutionnels.

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver la demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour le projet de réaménagement du parking de l'école (Place Hippolyte Thomas).
Article 2 : De solliciter une aide financière à hauteur de **15 %** du montant hors taxes de l'opération, soit **20.839,42 €**.
Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention, à signer tous les documents nécessaires à son instruction et à signer, le cas échéant, toute convention de financement relative à cette opération.
Article 4 : De préciser que le plan de financement définitif sera ajusté en fonction des aides effectivement attribuées par les différents partenaires financiers.
Article 5 : De charger Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote **Pour :** 12 **Contre :** 0 **Abstentions :** 3

Certifié conforme,

Fait et délibéré en séance du 09/07/2026
ci-dessus mentionné

P.E.C. M. ACCOH Gaétan,
Le Maire,

MAIRIE DE BOBITAL (Côtes-d'Armor)

P.E.C., M. THEBAULT Mélan
Secrétaire de séance,